



23/04/2008 à 07h00

Affaire Kerviel: la Société Générale savait tout, dit un contrôleur allemand

Le responsable du bureau de surveillance d'Eurex et l'un des analystes de ce marché à terme ont détaillé aux enquêteurs leurs mises en garde à la banque française à propos des sommes colossales engagées par son trader.

afp

La Société Générale a été mise en cause par un contrôleur du marché allemand Eurex, qui a expliqué aux enquêteurs comment la banque française avait été alertée sur son trader Jérôme Kerviel auquel elle impute près de 5 milliards d'euros de pertes.

Le responsable du bureau de surveillance d'Eurex, Michael Zollweg, et l'un des analystes de ce marché à terme, Daniel Kuhlmann, ont été entendus le 10 avril par la police financière dans le cadre de l'enquête ouverte en janvier notamment pour "abus de confiance, faux et usage".

Les deux hommes ont détaillé les mises en garde adressées par Eurex, filiale de l'allemand Deutsche Börse et du suisse SWX, à la Société Générale en 2007 à propos des sommes colossales engagées par le trader Jérôme Kerviel, qui dit refuser d'être un "bouc émissaire".

Inculpé entre autres d'"abus de confiance, faux et usage de faux", Jérôme Kerviel, soupçonné de falsifications qui ont abouti aux pertes les plus colossales attribuées à un trader, a été remis en liberté en mars après plusieurs semaines de détention.

"Inquiétudes"

Dès le 28 janvier, le procureur de la République de Paris, Jean-Claude Marin, avait rapporté à la presse qu'Eurex s'était "inquiété" de prises de positions spéculatives de la Société Générale (GS) en novembre 2007, mais sans fournir plus de détail.

C'est une opération réalisée par Jérôme Kerviel le 19 octobre 2007, qui avait plus particulièrement attiré l'attention des agents d'Eurex. Ce jour-là, le trader avait négocié 6.000 futures (contrats à terme) pour un montant d'un milliard d'euros, soit près de dix fois le montant autorisé pour son service.

Après avoir questionné Jérôme Kerviel et s'être satisfaite de ses réponses, la Société Générale avait tenté de rassurer Eurex le 20 novembre 2007 sans toutefois la convaincre. "La réponse reprenait des termes inconnus. La Société Générale a volontairement utilisé une terminologie

que nous ne comprenions pas", a expliqué Michael Zollweg, selon Le Canard enchaîné.

Contestation

Eurex affirme être revenu à la charge le 26 novembre sans obtenir de réponse de la SG. Une version contestée par la banque française, qui affirme avoir proposé par courrier, le 10 décembre, *"de lui fournir toutes explications complémentaires souhaitées"*, offre à laquelle Eurex, selon elle, *"n'a pas donné suite"*. *"Eurex n'est pas un témoin impartial, c'est une société commerciale, protagoniste du dossier, elle a quelque chose à défendre: la recherche de sa responsabilité dans cette affaire"*, s'est défendue la Société Générale.